



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-073

Du 15 juin 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

Le président de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la décision n°2020-116 approuvant les conventions d'entretien des sentiers de randonnée avec les communes ;

Vu les conventions de mutualisation de l'entretien des sentiers de randonnée conclues avec les communes ;

Considérant la nécessité de proposer une offre de randonnée communautaire exemplaire reposant sur un entretien de proximité et de qualité,

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1 :

.....
Est approuvé l'avenant n°1 à la convention à intervenir avec les communes ci-après, relative à la mutualisation de l'entretien des chemins communautaires avec des communes membres se portant volontaires.

L'objet de l'avenant est de porter l'indemnité forfaitaire prévue initialement de 300,00 €, par itinéraire et par an à la commune qui s'est portée volontaire, à 400,00 €.

.....
ARTICLE 2 :

.....
Autorise le président à signer ledit avenant avec les communes suivantes :

Alleyrat : Mystérieuses Fontaines
Beissat : Les Roches de Murat
Bellechassagne : chemin de campagne
Clairavaux : Les landes
La Courtine : circuit St-Denis
Eygurande : le Bourg
Eygurande : les hérons
Féniers : le circuit des croix
Lamazière-Haute : les Agriers
Laroche près Feyt : la naissance du Chavanon

Liginiac : le Milan
Liginiac : Manzagol
Malleret : Vieilles Demeures
Meymac : le Toit du Limousin
Meymac : métamorphoses paysagères
Pérols : Les Cars
Peyrelevade : Rochers de Servières
Poussanges : au fil de la Déjoune
Roche-le Peyroux : sentier de la confluence
Saint-Bonnet-prés-Bort : au cœur
Saint-Germain Lavolps : le Château
Saint-Hilaire-Luc : au fil de l'eau
Saint-Martial le Vieux : la piste blanche
Saint-Merd la Breuille : Hautefeuille Track
Saint-Merd les Oussines : Des Cars au Longeyroux
Saint-Pantaléon de Lapleau : les Charbonniers
Saint-Pardoux le Vieux : chemins de traverse
Saint-Setiers : entre Vienne et Diège
Sérandon : les gorges
Soursac : au-delà de l'eau
Soursac : du Pont Aubert

.....
ARTICLE 3 :
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 15 juin 2022
Le président,
Pierre Chevalier

